

## LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le code de l'éducation, notamment son article D. 612-6 ;
- VU** les statuts de l'université de Tours ;
- VU** l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 29 juin 2023 ;

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Le calendrier des dates limites d'inscription administrative pour la rentrée universitaire 2023-2024 sont fixées comme suit :

**PRINCIPE** : Les étudiants doivent s'inscrire pendant la campagne d'inscription de juillet. Les inscriptions administratives sont suspendues du 20 juillet au 23 août inclus

Des exceptions sont tolérées pour :

> Les étudiants en attente de décision d'admission ou de validation d'acquis, les étudiants en attente de leurs résultats, les étudiants internationaux qui ne sont pas en France

En tout état de cause, tous les étudiants devront avoir procédé à leur inscription administrative avant les dates limites fixées, ci-dessous, par type de diplôme. Ces dates étant communes à toutes les composantes de l'Université - (Sauf exception spécifiée dans le tableau).

Au-delà de ces dates, les étudiants devront faire une demande de dérogation auprès du Président de l'université

Diplômes/Année d'études	Première Inscription à l'Université de Tours				Réinscription à l'Université de Tours	
	Nouveaux bacheliers + Etudiants soumis à PARCOURSUP	Etudiants hors U de Tours (Hors Parcoursup)	Etudiants Internationaux (Hors Parcoursup)	Stagiaires de Formation Continue	Français et Internationaux	Stagiaire de Formation Continue
DAEU A/B				Présentiel : 19/09/2023 Dispensé d'assiduité : 15/11/2023		Présentiel : 19/09/2023 Dispensé d'assiduité : 15/11/2023
BUT 1ère, 2nde année et année spéciale	Phase principale Parcoursup Calendrier national parcoursup	5 septembre 2023	29 septembre 2023	15 septembre 2023	5 septembre 2023	15 septembre 2023
	Phase complémentaire Parcoursup Calendrier national parcoursup					
PASS et IAS	Phase principale Parcoursup Calendrier national parcoursup	5 septembre 2023	5 septembre 2023	15 septembre 2023	5 septembre 2023	15 septembre 2023
	Phase complémentaire Parcoursup Calendrier national parcoursup					
LICENCE L1, L2 et L3	Phase principale Parcoursup Calendrier national parcoursup	5 septembre 2023	29 septembre 2023	15 septembre 2023	5 septembre 2023	15 septembre 2023
	Phase complémentaire Parcoursup Calendrier national parcoursup					
LICENCE PROFESSIONNELLE		15 septembre 2023	15 septembre 2023	15 septembre 2023	5 septembre 2023	15 septembre 2023
MASTER 1ère année		Calendrier national Mon master ou 29/09/2023	Calendrier national Mon master ou 29/09/2023	29 septembre 2023	Calendrier national Mon master	29 septembre 2023
MASTER 2ème année		Dans les 15 jours après l'acceptation de la décision d'admission	29 septembre 2023	29 septembre 2023	5 septembre 2023	29 septembre 2023
MASTER INTERNATIONAUX (EPU)		20 octobre 2023	20 octobre 2023	29 septembre 2023	1er septembre 2023	29 septembre 2023
INGENIEURS + MASTER 2 MECANIQUE (EPU)		29 septembre 2023	29 septembre 2023	29 septembre 2023	22 septembre 2023	29 septembre 2023
INTERNES MEDECINE ET PHARMACIE		Avant le 02/11/2022			Pharmacie : avant le 30 novembre 2023 Médecine : avant le 15 novembre 2023	

## Article 2 - Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à compter de sa transmission au Recteur d'académie.

Elle fera l'objet d'une publication au Recueil des actes administratifs de l'université de Tours.

## Article 3 - Exécution

Le directeur général des services, les directeurs de composante et les responsables administratifs concernés sont chargés, dans le cadre de leurs attributions respectives, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 30 juin 2023

Le Président de l'Université,

A. Giacometti



Arnaud GIACOMETTI

Classé et publié au Recueil des actes administratifs, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine	Publiée sur le site internet de l'université le : 03/07/2023 Transmise au Recteur le : 03/07/2023
---	--